



CONSEIL MUNICIPAL
jeudi 21 septembre 2023 à 19h00
Aile Saint-Jacques – Salle de réunions
Parc Ronsard – Rue Poterie
à Vendôme

Liste des délibérations examinées

| | |
|------------------------|--|
| Destinataires : | Transmission aux conseillers municipaux le Publication sur le site internet www.vendome.eu le 28 septembre 2023 |
| Secrétaire de séance : | Simon HOUDEBERT |

Présents :

Laurent BRILLARD
 Benoît GARDRAT
 Michèle CORVAISIER
 Philippe CHAMBRIER
 Simon HOUDEBERT
 Agnès MACGILLIVRAY
 Tural KESKINER
 Minthy MABIALA-BOUSSI
 Jimmy MARCILLY
 Alia HAMMOUDI
 Yolande MORALI
 Marwane CHABBI
 Clara DODIN
 Nicolas HASLÉ
 Sylvie BONNET

Muriel REGNARD
 Nathalie MARTELLIERE
 Maryline AUBERT-NEILZ
 Françoise THILLIER
 Stéphane BRUN
 Christophe CHAPUIS
 Caroline BESNARD (donne procuration à Patrick CALLU de la délibération n°1 à la délibération n°8 présente de la délibération n°9 à la délibération n°21)
 Patrick CALLU
 Florent GROSPART
 Marlène GERARD
 Pierre FOURNET-FAYARD

Absents ayant donné procuration :

Béatrice ARRUGA donne procuration à Benoît GARDRAT
 Floriane CASSAUD donne procuration à Laurent BRILLARD
 Sam BA donne procuration à Michèle CORVAISIER
 Thierry FOURMONT donne procuration à Simon HOUDEBERT
 Reyhan DOGAN donne procuration à Philippe CHAMBRIER
 Guillaume MEZAN DE MALARTIC donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI
 Annie GUELLIER donne procuration à Florent GROSPART

| Objet de la délibération | Résultat du vote |
|--|---------------------------|
| 1. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance (n° VVD20230921-01) | A l'unanimité des votants |
| 2. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbaux des séances du vendredi 9 juin et du jeudi 22 juin 2023 - Approbation (n° VVD20230921-02) | A l'unanimité des votants |
| 3. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Communication des décisions du maire (n° VVD20230921-03) | Prend acte |
| 4. COMMANDE PUBLIQUE : Protocole d'accord transactionnel - Indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision - Accord-cadre n° VV-20-013 - SAS Pigeon TP (n° VVD20230921-04) | A l'unanimité des votants |
| 5. COMMANDE PUBLIQUE : Convention de groupement de commande entre la Communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV) et la commune de Vendôme pour la passation d'accords-cadres de travaux divers de voirie pour les années 2024-2026 (n° VVD20230921-05) | A l'unanimité des votants |

| Objet de la délibération | Résultat du vote |
|---|--|
| <p>6. COMMANDE PUBLIQUE : Convention de groupement de commande entre la Communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV), la commune de Vendôme, le Centre intercommunal d'action sociale de Territoires vendômois (CIAS), le Centre communal d'action sociale de Vendôme (CCAS) et la régie du Pôle nautique de Territoires vendômois (RPN) pour la passation d'accords-cadres de fournitures techniques - Avenant n° 1 à la convention de groupement de commande du 10 janvier 2023 (n° VVD20230921-06)</p> | A l'unanimité des votants |
| <p>7. COMMANDE PUBLIQUE : Groupement de commande en vue de la passation d'une concession de service relative à la fourniture, la pose et la maintenance de mobiliers urbains sur le domaine public des communes membres (n° VVD20230921-07)</p> | A l'unanimité des votants |
| <p>8. FONCIER : Acquisition d'un terrain situé faubourg Chartrain (n° VVD20230921-08)</p> | A l'unanimité des votants |
| <p>9. PREVENTION DE LA DELINQUANCE : Dispositif de vidéoprotection sur la voie publique à Vendôme - Convention avec la société CoGeCo, syndic de copropriété de l'immeuble Le Marly (n° VVD20230921-09)</p> | A la majorité des votants (Christophe Chapuis, Marlène GÉRARD et Pierre Fournet-Fayard s'abstenant, Florent Grospar, Annie Guellier et Patrick Callu votant contre) |
| <p>10. PREVENTION DE LA DELINQUANCE : Dispositif de vidéoprotection sur la voie publique à Vendôme - Convention avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher (n° VVD20230921-10)</p> | A la majorité des votants (Christophe Chapuis, Marlène GÉRARD et Pierre Fournet-Fayard s'abstenant, Florent Grospar, Annie Guellier et Patrick Callu votant contre) |
| <p>11. PREVENTION DE LA DELINQUANCE : Service de prévention spécialisée de l'association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et jeunes majeurs (ACESM) - Subvention 2023 (n° VVD20230921-11)</p> | A l'unanimité des votants |
| <p>12. RESSOURCES HUMAINES : Indemnité forfaitaire pour fonctions essentiellement itinérantes (n° VVD20230921-12)</p> | A l'unanimité des votants |
| <p>13. RESSOURCES HUMAINES : Convention avec le Centre hospitalier de Vendôme-Montoire - Restauration collective du personnel (n° VVD20230921-13)</p> | A l'unanimité des votants |
| <p>14. SOLIDARITE INTERNATIONALE : Aide d'urgence pour les populations victimes du tremblement de terre au Maroc (n° VVD20230921-14)</p> | A l'unanimité des votants |
| <p>15. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Décision modificative n° 02-2023 (n° VVD20230921-15)</p> | A l'unanimité des votes exprimés (Christophe Chapuis et Patrick Callu s'abstenant) |
| <p>16. URBANISME : Dispositif d'accompagnement à la requalification des façades - Attribution d'une aide financière (n° VVD20230921-16)</p> | A l'unanimité des votants |
| <p>17. URBANISME : Débat du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme et d'habitat intercommunal (PLUi-H) (n° VVD20230921-17)</p> | A l'unanimité des votants, prend acte |
| <p>18. VIE ASSOCIATIVE : Convention cadre avec l'association Assemblage pour l'organisation d'une exposition d'art contemporain au Manège Rochambeau (n° VVD20230921-18)</p> | A l'unanimité des votants |

| Objet de la délibération | Résultat du vote |
|---|---|
| 19. VIE ASSOCIATIVE : Association Et qu'ça swingue - Attribution d'une subvention (n° VVD20230921-19) | A l'unanimité des votants |
| 20. VIE SCOLAIRE : Convention de partenariat avec le Centre hospitalier de Vendôme-Montoire - Projet d'échanges intergénérationnels (n° VVD20230921-20) | A l'unanimité des votants |
| 21. VOIRIE : Schéma directeur cyclable - Approbation (n° VVD20230921-21) | A l'unanimité des votes exprimés (Marlène GÉRARD et Pierre Fournet-Fayard s'abstenant) |

Fin de la séance à 21h10.